



SIVOM
COURRIER REÇU LE
06.04.2018
N° 29 - URB
DGS
M. le Prsdnt

Monsieur Jean URBANIAK
Président du SIVOM
Hôtel de Ville
38 Rue de Verdun
62950 NOYELLES-GODAULT

Objet : Consultation modification simplifiée du PLUi
Réf : PK/LC 180402

Hénin Beaumont, le 05 AVR. 2018

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 06 Mars 2018, vous nous avez fait parvenir pour avis votre projet de modification du PLUi des communes de COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, EVIN-MALMAISON, LEFOREST, et de NOYELLES-GOLDAULT sur lequel vous sollicitez les éventuelles observations du Syndicat Mixte SCoT.

La procédure de modification du PLUi, portant sur la commune de DOURGES, a pour objectifs de faire basculer une partie de zone 1AU (13.6ha) en 2AU et de modifier l'OAP correspondant au nouveau périmètre, et de faire passer 2 morceaux de parcelles UC en 1AU.

Il conviendrait de préciser comment les objectifs de constructions, initialement programmés, pourront être tenus en « investissant en profondeur un secteur non urbanisé ». Des précisions quant à la densité retenue et à l'organisation urbaine de cette zone 1AU sont attendues.

Le projet du SIVOM n'appelle pas de remarques de la part du Syndicat Mixte SCoT, sous réserve d'apporter les éléments escomptés.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président

Philippe KEMEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial

**Direction du
Développement,
de l'Aménagement et de
l'Environnement**

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

NICOLLE Pierre

Tél : 03 21 21 91 70
nicolle.pierre
@pasdecalais.fr

Conformément aux articles 39
et 40 de la loi n° 78-17 du
6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers et
aux libertés, toute personne
peut obtenir communication et,
le cas échéant, rectification ou
suppression des informations la
concernant, en s'adressant au
Directeur des Systèmes
d'Information à l'adresse ci-
après, qui fera le relais auprès du
service chargé de l'exploitation
du traitement.

Pas-de-Calais
Le Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9
Tél. 03 21 21 62 62

SIVOM
COURRIER REÇU LE
4 AVR. 2018
N° 271URB

Monsieur Jean URBANIAK
Président du Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple des communes de
COURCELLES-LES-LENS, DOURGES,
EVIN-MALMAISON, LEFOREST et
NOYELLES-GODAULT
Mairie de NOYELLES-GODAULT
38 rue de Verdun
62950 NOYELLES-GODAULT

Réf: PN/MD

Objet: modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Syndicat
Intercommunal à Vocation Multiple des communes de Courcelles-Les-Lens, Dourges,
Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis, le projet de modification du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des
communes de Courcelles-Les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et
Noyelles-Godault.

Cette modification sollicitée, concernant la commune de Dourges, a pour
objectif de faire basculer une partie d'une zone 1AU en 2AU, de modifier les
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et de faire passer
deux parties de parcelle UC en 1AU.

Après examen, je vous informe que le Département n'a aucune remarque
à formuler sur cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma
considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Général des Services,


Hervé WALCZAK.